



Explication sur texte code rural

Par Landexpert

Bonjour

Pouvez vous m'expliquer le sens de la phrase au II de l'article L331-2 du code rural :

les parts d'une société constituée entre les membres d'une même famille sont assimilées aux biens qu'elles représentent.

Je n'arrive pas à obtenir d'explication claire.

Je suis associé non exploitant dans une EARL familiale et mon père a démissionné du poste de gérant en tant qu'associé exploitant pour cause de prise de retraite. Je suis donc gérant de fait mais en tant qu'associé non exploitant.

Je répond au conditions de diplôme et d'exploitation des terres familiale libre suite à la prise de retraite de mon père.

Je souhaite réaliser une démarche visant à m'inscrire dans la procédure déclarative non soumise à autorisation d'exploiter.

Je suis un confus dans mon explication mais je ne maîtrise pàs complètement ce sujet.

D'où ma demande d'explication.

Merci de votre retour